

Objet

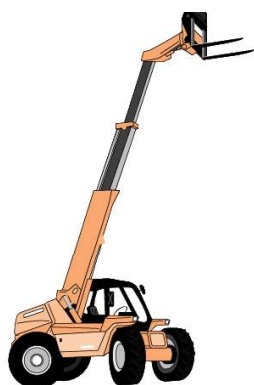
Ce sont des engins automoteurs de levage et de manutention destiné au transfert de charges. Ils sont conçus pour travailler à l'extérieur sur des sols non aménagés.

Prescription

Une formation est nécessaire. Il existe un CACES selon la recommandation en vigueur.

Principaux types de chariot élévateur tout terrain

Chariot tout terrain à bras télescopique



Chariot tout terrain à fourches



Risques potentiels

Risques liés à l'engin : ces engins constituent des « équipements de travail » et doivent être conformes aux exigences essentielles de sécurité. Néanmoins, on portera une attention particulière aux risques suivants, lors du choix de ces engins et de leur utilisation :

- Risques lors du levage : risque de renversement de l'engin ou du chargement
- Risques liés à l'environnement des réseaux :

Réseaux aériens : la présence de lignes aériennes dans la zone de travail nécessite une analyse de risque

Il n'est pas nécessaire de toucher la ligne électrique pour se mettre en danger. A une certaine distance, il se produit un phénomène d'amorçage qui peut avoir les mêmes effets qu'un contact.

Réseaux souterrains : détériorations du réseau par écrasement ou poinçonnage.

Recommandations et prescriptions

- Avant utilisation s'assurer de la stabilité du sol pour éviter le renversement de l'engin.
- Pour la circulation assurez-vous que la résistance du sol est suffisante et qu'elle n'endommagera aucun réseau ou affleurant.
- Pour la mise en place des stabilisateurs, s'assurer de la résistance au niveau des appuis au nécessaire, utilisez des plaques de répartition. En aucun cas les stabilisateurs ne doivent être positionnés sur un affleurant.
- Dans le cas d'un sol meuble ou non revêtu aucun stabilisateur ne doit être placé au-dessus d'un traçage de réseau.

- Lors du levage s'assurer de la stabilité du chargement.
- Repérage des réseaux :
 - Réseaux souterrains : Prévoir un repérage et un traçage des réseaux existants permettant le guidage de l'engin.
 - Réseaux aériens : Prendre en compte le gabarit de l'engin lors des déplacements.
- Gabarit : avant tout déplacement sur la voie publique, prenez connaissance de l'espace nécessaire à l'évolution de votre engin.
- Stationnement de l'engin : Ne pas masquer ou bloquer l'accès aux dispositifs de coupure d'urgence ou affleurants.
- Transport : Tenir compte de la présence de réseaux aériens en fonction de l'encombrement de l'engin ainsi que de l'espace nécessaire pour l'accès au porte engin.

A l'exception des prescriptions en rouge, il s'agit ici de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise de travaux d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.